



HAL
open science

Le conditionnel: temps ou mode ?

Jean-Marie Merle

► **To cite this version:**

Jean-Marie Merle. Le conditionnel: temps ou mode?: Chapitre 1. Etude du conditionnel français et de ses traductions en anglais, Ophrys, p. 10-23, 2001, Linguistique contrastive et traduction. halshs-00672522

HAL Id: halshs-00672522

<https://shs.hal.science/halshs-00672522>

Submitted on 21 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 1^{*}

Le conditionnel : temps ou mode ?

p. 10

1. Du « mode conditionnel » au conditionnel « temps de l'indicatif », un long détour et une transition délicate

Au début du XIXe s., le débat semblait en voie d'être tranché. A l'encontre des grammairiens partisans d'un mode « incertain », « suppositif » ou « conditionnel », inspiré de l'optatif grec, Destutt de Tracy¹ (1803 : 229) prend parti en ces termes : « [...] plusieurs regardent [le conditionnel], et suivant moi avec beaucoup de raison, comme faisant partie du mode indicatif. » Mais le parti adverse (Ch.-P. Girault-Duvivier, in *Grammaire des grammaires*, Paris, 1811, puis F.-J.-M. Noël et Ch.-P. Chapsal in *Nouvelle grammaire française*, Paris, 1823) finira par l'emporter officiellement en 1910 (Voir Wilmet 1997² : 289) et la grammaire scolaire présentera le conditionnel comme un mode, le coupant ainsi du futur qui, lui, restera un temps de l'indicatif. La position des linguistes a beau être à peu près unanime quant à l'appartenance du conditionnel à l'indicatif, les grammaires scolaires n'en continueront pas moins de le présenter comme un mode à part.

* Jean-Marie Merle, Université de Nice Sophia Antipolis, Laboratoire *Bases, Corpus, Langage* (UMR 7320).

Premier chapitre de :

Jean-Marie Merle, 2001, *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris / Gap, Ophrys, p. 7-71.

¹ A.L.C. Destutt de Tracy, *Elémens d'idéologie. Grammaire*, Paris, 1803

² M. Wilmet, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette-Duculot, 1997.

C'est ainsi que nous avons appris – ou du moins la plupart d'entre nous – et que les collégiens apprennent encore souvent (voir, par exemple, *Le Robert & Nathan Conjugaison* 1995³, ou encore C. Boré, L. Carpentier & P. Collet⁴, 1997 : 348 ; A.-M. Achard, J.-J. Besson, C. Caron⁵, 1996 : 308-315 ou 2000 : 276-283 ; F. Descoubes, J. Paul, A. Meunier⁶, 1997 : 258-263), que le conditionnel est un mode, au même titre que l'indicatif, le subjonctif, l'impératif, l'infinitif et le participe.

p. 11

Mais tel n'est plus toujours le cas : G. Molinié & alii⁷ (1997 : 103, 256-261), D. Stissi, J. Bidault, J.-B. Allardi, M. Arnaud⁸ (1997 : 222-229), de même que Bescherelle⁹ (1997, à la différence de 1991), le présentent au côté du futur, et lui font réintégrer l'indicatif.

Chez A. Gasquez, E. Heintzmann & H. Mitterrand¹⁰ (1988 : 309-317), les tableaux de conjugaison situaient également le conditionnel à l'intérieur de l'indicatif. Mais les auteurs du manuel, sentant le besoin d'opérer une transition, s'appuient (p. 164-165) sur la distinction entre :

1. « futur dans le passé » (*Je savais bien que tu reviendrais*), considéré comme « l'équivalent d'un temps de l'indicatif », et

2. « conditionnel proprement dit » (*Si mes yeux me le permettaient, j'apprendrais à piloter*), défini comme un « mode, exprimant une action soumise à condition, ou au moins une éventualité incertaine ».

Cette distinction, que l'on retrouve encore chez A.-M. Achard, J.-J. Besson, C. Caron¹¹ (1996 : 135, « 1. Le conditionnel mode : 2. Le conditionnel temps ») a le mérite de rendre compte des deux tendances — emplois temporels et emplois modaux — mais elle présente l'inconvénient d'écarteler le conditionnel entre ces deux emplois tout en occultant d'autres emplois qui ne sont nullement périphériques (cf. ch. 12 à 16). Les

³ Carelli E., Fournier G., Fuchs M., Korach D., Lancina M., Sabre R. *et alii*, *Le Robert et Nathan Conjugaison*, Paris, Nathan, 1995.

⁴ C. Boré, L. Carpentier & P. Collet, in *Lettres vives*, Paris : Hachette, 1997.

⁵ *4e, Grammaire et expression*, Paris : Hachette, 1996 ; *6e, Les outils de la langue*, Paris, Hachette, 2000.

⁶ *Grammaire pour les textes*, Paris : Bordas, 1997.

⁷ C. Boulvert, E. de Almeida, P. Frenette, N. Laurent, H. Tilly, sous la direction de G. Molinié, *Grammaire & communication 5e*. Paris : Magnard, 1997.

⁸ *Grammaire pour lire et écrire, 5e*. Paris : Delagrave, 1997.

⁹ *La conjugaison. Dictionnaire de douze mille verbes*. Paris : Hatier, 1997.

¹⁰ *Grammaire française et expression écrite, 4e/3e*, Paris : Nathan, 1988.

¹¹ *Littérature et expression*, Paris, Hachette, 1996.

grammairiens ont parfaitement conscience du problème, mais certains hésitent (pour des raisons de commodité) à sauter le pas. Ainsi F. Deloffre et J. Hellegouarc'h¹² (1988 : 203), qui justifient leur réticence de la façon suivante :

Certains grammairiens contestent [au conditionnel] le statut de mode : considérant que dans la plupart des cas, le conditionnel peut « commuter » avec une forme de l'indicatif, ils le classeraient avec les temps de l'indicatif. En fait le problème se pose de par la nature même de ce conditionnel. Comme le futur, il est formé de l'infinitif + les formes (« écrasées ») du verbe *avoir*, à l'imparfait en l'occurrence (au lieu des formes de présent pour le futur). *Ferais* signifie « j'avais à faire¹³ », c'est-à-dire qu'il cumule une valeur temporelle et une valeur modale : ce qui lui permet de fonctionner comme un temps : « il m'a dit qu'il viendrait » ; et aussi comme un mode : « s'il faisait beau, j'irais me promener ». Tout compte fait, il est préférable de s'en tenir à la dénomination traditionnelle d'un « mode conditionnel »¹⁴.

p. 12

1.1. Le conditionnel : temps ou mode ?

La plupart des linguistes considèrent que le débat n'a plus lieu d'être, et que le conditionnel, en raison de sa morphologie (morphèmes **-R-** que l'on retrouve dans la formation du futur et **-ais** de l'imparfait), fait partie de l'indicatif. Ainsi Christian Touratier¹⁵ (1996 : 38) :

Il est difficile de ne pas retrouver dans le conditionnel d'une part la marque d'imparfait et d'autre part la marque /R/ du futur¹⁶ [...]. Ceci veut dire qu'au point de vue morphologique, le conditionnel dit présent a tout l'air d'être un futur imparfait¹⁷ et donc d'appartenir aux temps de l'indicatif. Car si le futur est un temps de l'indicatif et l'imparfait un autre temps de l'indicatif, on ne

¹² *Éléments de linguistique française*. Paris : Sedes, Ed. 1988.

¹³ Cette glose est rejetée par E. Benveniste : voir *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974, tome 2, p. 131 et suivantes. Les raisons de ce rejet seront exposées au chapitre 2 (« les origines »).

¹⁴ Marc Wilmet (1997 : 290) illustre cette réticence par une anecdote : alors qu'il siégeait dans une commission de réforme de la terminologie, l'un de ses voisins prend la parole pour défendre le *statu quo* : « Moi, j'aime le conditionnel. », tandis qu'un autre renchérit : « Comment feraient les journalistes pour annoncer une nouvelle à *prendre au conditionnel* ? ».

¹⁵ *Le système verbal français*. Paris : Armand Colin, 1996.

¹⁶ La « marque /R/ du futur » est la même que celle du conditionnel, ce qui ne signifie pas que le conditionnel l'ait empruntée au futur. L'un et l'autre sont des constructions verbales du même type, mais le conditionnel n'est pas dérivé du futur (cf. chapitre 2, « Les origines »).

¹⁷ (cf. chapitre 2, « Les origines »).

voit pas comment la combinaison de ces deux temps de l'indicatif pourrait ne pas appartenir aussi au mode indicatif.

Ce raisonnement suscite l'adhésion — futur et conditionnel, pour des raisons morphologiques, sont indissociables. Telle est également l'opinion de D. Maingueneau¹⁸, de R. L. Wagner et J. Pinchon (1991 : 319) :

Quelques grammairiens considèrent le CONDITIONNEL comme un mode. Historiquement, cette forme est de la même nature que le futur. Toutes deux sont issues, en roman, d'une périphrase composée de l'infinitif d'un verbe et du présent ou de l'imparfait de l'auxiliaire AVOIR. Si l'on fait du futur un temps de l'indicatif, comme il est naturel, il est normal de faire également du conditionnel un temps. Si l'on faisait du conditionnel un mode, il faudrait alors en faire un aussi du futur. Ces deux formes, solidaires, se définissent l'une par rapport à l'autre [...].

ou encore de M. Wilmet :

Quant au « conditionnel » [...], l'infixe *-r-* du futur [...] ¹⁹ et la désinence de l'« imparfait » [...] le rattachent sans l'ombre d'une hésitation à l'indicatif.

p. 13

D. Maingueneau²⁰ ajoute que l'indicatif n'étant par ailleurs nullement incompatible avec la modalisation, il n'y a dès lors plus aucune raison d'en exclure le conditionnel, le problème actuel étant de trouver un invariant qui soit à même de réconcilier ses divers emplois, qui se divisent traditionnellement en deux tendances : emplois temporels et emplois modaux.

1.1.1. Le conditionnel, temps de l'indicatif

Si le conditionnel est effectivement un temps de l'indicatif, on ne peut que s'interroger sur la définition de celui-ci, qui remonte à l'Antiquité et au souci de vérité qui animait les philosophes grecs.

¹⁸ *L'Énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1991a, p. 83. *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, Bordas, Dunod, 1991b, p. 107.

¹⁹ Même remarque que ci-dessus : cf. note 18 et chapitre 2, « Les origines ».

²⁰ Op. cit.; (1991b), p. 107 : « A partir du moment où on met l'accent sur la dimension *modale* de l'énonciation on est amené à admettre que l'ensemble de l'indicatif est partie prenante dans la modalisation. Si l'imparfait, le futur simple, en particulier, ont des valeurs modales il n'y a pas de raison de rejeter le conditionnel, sous prétexte qu'il est riche en valeurs modales. » Voir également : *L'Énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette, 1991(a), p. 83.

1.1.1.1. Tentatives de définition de l'indicatif

On serait tenté, naïvement, de définir l'**indicatif** comme le seul et unique mode susceptible d'exprimer le **certain**. Ce serait le mode de l'**assertion – de ce que l'énonciateur pose comme étant ou n'étant pas le cas**.

1.1.1.2. Mode et modalité

L'indicatif correspondrait alors à l'assertion, la modalité de type I définie par A. Culioli²¹, ou au « degré zéro de la modalité » décrit par P. Le Goffic²² :

L'opposition décisive est entre l'indicatif et les autres modes. L'**indicatif** est le **mode du jugement**²³, **de l'assertion** (affirmative ou négative), c'est-à-dire le mode par lequel le locuteur s'engage en présentant comme certain ce qu'il dit. C'est le mode (exclusif) par lequel peut passer l'expression de la vérité.

[...]L'assertion est à la fois le degré zéro de la modalité, et un puits sans fond si on entreprend de l'analyser : "je dis, et je sais qu'il est vrai, que P ; je veux te convaincre de la vérité de P ; je veux même que tu reconnaisse mon intention de te convaincre²⁴, ...".

p. 14

Le mérite de la définition de P. Le Goffic est qu'elle tente de réconcilier mode et modalité énonciative, mais C. Touratier (1996 : 97) considère que cette définition n'est pas viable, P. Le Goffic apportant la preuve de sa faiblesse lorsqu'il ajoute (1993 : 93) que :

²¹ cf. A. Culioli (1975-1976), *Recherche en linguistique : théorie des opérations énonciatives*, Transcription du séminaire de DEA, Paris VII, D.R.L., p. 80-81 ;

voir également Janine Bouscaren, Jean Chuquet et Laurent Danon-Boileau, *Grammaire et textes anglais — Guide pour l'analyse linguistique*, Gap / Paris, Ophrys, 1987 : p. 36 et suivantes.

²² *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993, p. 93. (voir également p. 97)

²³ **Remarque** : le terme de **jugement** est un emprunt à Damourette et Pichon (1911-1936 : § 1869, t. V, p. 472-479), qui constatent, à l'intérieur d'énoncés dans lesquels l'emploi du mode indicatif ou subjonctif constitue un choix (*je dis qu'il vient* vs *je dis qu'il vienne*), que l'indicatif correspond toujours à l'expression d'un « jugement » de la part de l'énonciateur **sur la valeur de « vérité » de son énoncé**. L'emploi de ce terme prête bien entendu à confusion. De même la définition de l'indicatif donnée par le *Robert* (empruntée à Marouzeau) : « système des formes verbales "dont l'emploi convient pour représenter un procès comme simplement énoncé [...] sans aucune interprétation" ». L'absence d'« interprétation » correspondrait au « degré zéro de la modalité » de P. Le Goffic.

²⁴ L'analyse ne peut que se compliquer si l'on songe que l'assertion est également l'instrument du mensonge (l'énonciateur pose p pour dissimuler p'), de l'ironie (l'énonciateur pose p pour révéler p'), ou encore de la satire. Voir également, ci-dessous, la note 27.

L'indicatif est aussi le mode sur la base duquel se développe l'interrogation (ainsi que l'exclamation) : il n'y a pas de "mode interrogatif". [...] l'interrogation part d'une assertion, qu'elle remet en question (c'est une sorte de débat sur la validité d'une assertion), ou qu'elle appelle à compléter.

Pour C. Touratier, il s'agit d'

une pirouette. Car qu'est-ce qu'une assertion qui n'a pas de valeur de vérité, comme dans l'interrogation dite totale, ou qu'il faut compléter, comme dans l'interrogation dite partielle ?

Pour défendre la définition de P. Le Goffic, on peut rappeler que l'interrogation « dite totale » est bipolaire, c'est-à-dire que le locuteur ouvre un parcours sur deux valeurs (p,p'), afin d'amener le co-locuteur à se prononcer **sous forme d'assertion** sur l'une ou l'autre de ces deux valeurs, (p ou p') ; et que l'interrogation « dite partielle » fournit au co-locuteur un contenu propositionnel assorti d'un parcours (*qu-*) sur un paradigme, afin d'amener le co-locuteur à **formuler une assertion** intégrant le complément demandé par le locuteur.

Dans le premier cas, le thème même de l'énoncé interrogatif est, plutôt que l'assertabilité, l'assertion même du contenu propositionnel (*Est-ce que Paul est venu ? => « Est-ce le cas (ou non) que Paul est venu ? »*), l'élément rhématique à fournir par le coénonciateur (demandé par l'énonciateur) étant la polarité de l'assertion attendue.

p. 15

Dans le deuxième cas, le thème est une assertion à compléter (*Quelqu'un est venu => (Qu-) est venu ?*) l'élément rhématique demandé étant la complémentation de cette assertion²⁵.

²⁵ J. P. Confais ajoute pour argument que du point de vue de la **pertinence pragmatique** la **question** est soumise aux mêmes conditions que la **déclaration** (positive ou négative), même si le destinataire peut répondre à côté de la question (– *Quelle heure est-il ? – On va bientôt passer à table*), et quel que soit le type de question : **informative** (correspondant à un « **jugement** » : – *Comment va Pierre ? – Pierre est malade* ; ou à une **information** : – *Où est le cendrier ? – Le cendrier est dans la cuisine*) ; **constative** (« *Tu n'es pas encore habillé* » / « *Tu n'es pas encore habillé ?* ») ; ou **proclamative** (« *Vas-tu te taire ?* » / « *Tu vas te taire* »). (Jean-Paul Confais, *Temps, Mode, Aspect, Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*, coll. Interlangues, linguistique et didactique. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2ème éd., 1995, p. 308-310).

Il en conclut que « rien ne s'oppose dans ces conditions à ce que [...] l'IND [indicatif] conserve une valeur de signal [+ ass] dans la question. » (*Ibid.*, p. 315)

Mais une autre solution serait de placer l'interrogation parmi les modalités épistémiques (que certains grammairiens nomment « assertives »), avec lesquelles elle partage bien des propriétés.

La question est centrée sur l'assertion.

On remarquera aussi que, pour des raisons complémentaires, le subjonctif n'est pas susceptible d'entrer dans un schéma d'inversion interrogative, qu'il apparaisse dans une phrase autonome ou, *a fortiori*, dans une sous-phrase.

1.1.2.1. Mode et morphologie

Plus radical, C. Touratier, retenant les seuls critères morphologiques, décrit « l'indicatif comme absence de mode » (1996 : 96) :

[...] le terme d'indicatif désigne simplement l'ensemble des formes verbales qui ne contiennent aucun morphème de mode. (*Ibid.*, p. 98).

Cette définition minimaliste ne laisse pas de faille, mais donne peu de prise à l'appréhension d'un conditionnel-temps inclus dans le mode indicatif. On verra d'ailleurs que C. Touratier revient, pour de solides raisons, sur cette inclusion.

1.1.2.2. Remaniement de la catégorie du mode

M. Wilmet (1997 : 301-302), prenant pour critères trois repères (L = lieu, P = personne et A = actualité – ou époque), présente les modes de la façon suivante :

- mode **impersonnel-inactuel** (personne et époque non pertinentes) comprenant l'**infinitif** (procès arrivants ou **incidents** : *marcher*) et le **participe** (procès **incidents et décadents** : *marchant* ; procès arrivés ou **décadents** : *marché*) ;
- mode **personnel-inactuel** (personne seule pertinente) correspondant au **subjonctif** ;
- mode **personnel-actuel** (personne et actualité pertinentes) correspondant à l'**indicatif**, qui s'organise en deux sous-systèmes imbriqués, l'un à foyer A (*marche, marchai, marcherai*), l'autre à foyer A' (*marchais* – parallèle à *marche* – et *marcherais*).

p.16

M. Wilmet ajoute que « l'indicatif et le subjonctif diffèrent par leur capacité à isoler ou non les époques. », opinion que partagent Wagner et Pinchon (1991 : 362) :

L'indicatif est un mode personnel et temporel. Il est le seul à posséder une forme de *présent* qui s'oppose morphologiquement au *passé défini*, à l'*imparfait*, au *futur*, et au *conditionnel*. Il est apte, en conséquence, à actualiser un procès et à le situer dans une époque distincte. Cette propriété

qui manque aux autres modes a fait dire justement à certains grammairiens que l'indicatif est le mode au moyen duquel on **pose le procès**.

Conclusion provisoire : la définition de P. Le Goffic présente l'avantage, en faisant coïncider mode indicatif et modalité de l'assertion, de relier les énoncés à l'indicatif à l'intention de signifier (à la prise de position) de l'énonciateur. La définition de M. Wilmet, conforme à celle de Wagner et Pinchon, ne semble pas contredire cette définition en s'appuyant sur les repères fournis par P (la personne) et A ou A' (l'« actualité » ou l'« époque »), dans lesquels on pourra retrouver les coordonnées énonciatives et tous les éléments permettant le calcul des coordonnées de l'énoncé. La position plus radicale de C. Touratier, quant à elle, est apte à rouvrir le débat.

1.2. Le morphème **-R-**

A l'intégration du conditionnel, et donc du futur, dans l'indicatif, on est tenté d'objecter ceci : le morphème **-R-** du futur n'est autre qu'un vestige de l'**infinitif**.

Jean-Paul Confais (1995 : 41), souligne que, malgré la soudure graphique, malgré la transformation du radical de l'infinitif pour certains verbes (ex : venir, savoir, voir, envoyer), malgré l'atrophie évidente du verbe *avoir* aux 1ère et 2ème personnes du pluriel au futur et sur tout le paradigme du conditionnel,

dans la mesure où ce FUT est né dès le latin vulgaire, on peut s'étonner [...] que les perturbations soient relativement restreintes et que l'infinitif reste intact dans la plupart des verbes (l'anomalie *j'irai* en est même une confirmation : c'est l'infinitif *ire* qui sert de modèle, s'ajoutant aux deux autres verbes, *vadere* et *allare*, qui apportent leur concours à la constitution des formes du verbe *aller*).

p. 17

Cette vitalité de l'infinitif se manifeste également dans la graphie des verbes en **-é- + consonne(s) + -er** du type *modérer, altérer, conférer, alléger, procéder, régler* : **-é-** devient **-è-** au présent (*modère*, avec accent grave), mais demeure **-é-** au futur et au conditionnel (*modérerai, altérerai*, avec l'accent aigu de l'infinitif).

La présence de ce morphème de l'infinitif distingue le futur – et donc le conditionnel – des autres « temps de l'indicatif » en laissant subsister une parenté visible avec le **virtuel** (la notion lexicale).

1.2.1. Modalité épistémique ou illusion logique ?

Or, s'il existe, dans l'extralinguistique, une symétrie algébrique entre passé chronologique et avenir lorsque ceux-ci se calculent par rapport à un pivot qui serait la coordonnée t_0 du moment d'énonciation, il n'existe ni symétrie ni similitude entre eux au regard de l'assertabilité.

1.2.1.1. Dissymétrie épistémique

Le passé est en effet assertable dans le sens où un énonciateur peut énoncer comme certain ce qui a été ou n'a pas été le cas, alors que l'avenir semble relever par nature, par rapport à t_0 , du non-certain (voire de l'incertain), modalité énonciative de type II (Bouscaren, Chuquet, Danon-Boileau 1987 : 36-38).

Dominique Maingueneau adopte la position suivante²⁶ :

[...] on ne doit pas considérer [les] valeurs modales [du futur] comme des emplois périphériques mais poser dès le départ qu'elles relèvent de plein droit du fonctionnement normal du futur et que ce sont plutôt les emplois non-modaux, « neutres », qui sont périphériques²⁷.

²⁶ A propos de cette dissymétrie, voir Dominique Maingueneau, *L'Énonciation en linguistique française*, p. 47-48 et p. 79-82.

²⁷ **Terminologie** : le terme de modalité (et donc celui de modal), dans la théorie des opérations énonciatives, recouvre sans les énumérer (en intension) tous les types d'énoncés possibles (de même que les modalités de phrase recouvrent tous les types de phrases possibles). Alors que l'emploi de ce terme renvoie ici à l'opposition courante entre temporel et modal (ce qui n'est pas temporel est modal), sans pour autant que le terme de modal puisse se rattacher exclusivement à la catégorie du mode par opposition à la catégorie du temps (grammatical). Wagner et Pinchon (1991 : 362) sont explicites sur ce point :

« Le nom de *temps* par lequel on désigne les séries des formes qui composent l'indicatif laisse penser, à tort, que celles-ci ont pour seule fonction de situer le procès dans une époque passée, présente ou à venir. [...] C'est un de leurs rôles en effet [...]. Mais les oppositions que ces formes contractent entre elles engendrent bien d'autres valeurs. » Wagner et Pinchon évoquent ainsi d'une part la distinction entre temps grammatical et temps chronologique, d'autre part, sans les nommer, l'aspect et les modalités énonciatives.

Le terme de modal est donc particulièrement flou en raison de la multiplicité de ses emplois : qui relève de la modalité énonciative – celle-ci étant à distinguer de la modalité de phrase – ; qui relève de l'expression de **certaines** modalités – on songera aux « modaux » en grammaire de l'anglais ou aux co-verbes du français ; qui relève de la catégorie du mode – en grammaire du français ; qui n'est pas spécialisé dans l'expression du temporel.

C'est pour cette raison que l'on a rendu hommage (à la section précédente) à la tentative de P. Le Goffic de jeter une passerelle entre modalité énonciative et mode. Mais c'est aussi pour cette raison qu'une telle passerelle a toutes les chances d'être prise en défaut. De là peut-être aussi l'intérêt d'une simplification (position minimaliste) telle que celle proposée par Damourette et Pichon, ou celle proposée par M. Wilmet.

Par ailleurs, il est sans doute impossible de s'en tenir à une opposition temps-mode : leurs relations mutuelles de complémentarité ou d'inclusion sont irréductiblement instables. D'où

Si l'on adopte un point de vue strictement – ou naïvement – logique, la prise en charge par un énonciateur d'un énoncé au futur ne suffit pas pour que cet énoncé soit reçu comme une assertion : si le locuteur prédit la validation de p, le co-locuteur n'aura pas besoin de soupçonner le locuteur de mensonge ni d'ironie pour calculer immédiatement que p' (non-validation) n'est pas exclu (le cas extrême étant la classe des co-locuteurs de Cassandre). Énoncer « Il viendra », revient à prendre en charge une prédiction et à présenter une relation comme qualifiée pour la validation, mais aucune glose (« parce que je le dis », « parce que c'est prévu », « parce qu'il ne peut en être autrement ») ne parviendrait à faire perdre à la référence construite dans cet énoncé son caractère non-certain.

1.2.1.2. Le non-certain posé comme certain

Pourtant, à propos du futur, Jacques Boulle* souligne que le locuteur a la faculté de rendre aussi infinitésimale qu'il le souhaite la différence entre modalité de type II (épistémique, ou assertive) et modalité de type I (assertion), autrement dit qu'il peut envisager l'avenir (le non-certain), presque à l'égal du certain.

J. Damourette et E. Pichon aboutissent à la même conclusion (§ 1821, tome V, p. 382) :

Depuis les époques les plus anciennes de la langue, le futur exprime les phénomènes à venir en les présentant comme certains, tout au moins avec toute la certitude que peut comporter l'avenir.

p.19

Le recours à la logique serait en l'occurrence source d'illusion²⁸, pour la simple raison que l'évocation du futur, grammaticalement possible d'innombrables façons, n'a nul besoin d'être vérifiable pour être référence pertinente, construite, et donnée pour certaine. Par voie de conséquence, il doit être possible de trouver où divergent l'épistémique et l'expression de la

l'intérêt des voies ouvertes par G. Guillaume, qui s'efforce de concilier temps, mode et aspect, ou par J.-M. Zemb, qui distingue et pose comme complémentaires trois dimensions temporelles, *tempus de re* (le temps *thématique*), *tempus de ratione* (l'aspect, *rhématique*) et *tempus de dicto* (origine énonciative, temps subjectif, source du *tempus de ratione* et origine du *tempus de re*, point d'articulation du *thématique* et du *rhématique*). (cf. synthèse de J.-P. Confais, 1995 : 26-29).

* Communication personnelle.

²⁸ J.-M. Merle succombe à cette illusion dans son article « De la projection hypothétique à l'atténuation, conditionnel français vs *WOULD + BV* », *Linguistique contrastive et traduction*, tome 4, Paris, Ophrys, 1998, p. 115-185.

futurité, et comment celle-ci parvient malgré tout à réintégrer le gradient épistémique et à s'exprimer sous forme d'assertion.

1.2.2. Epistémique et virtuel

L'énoncé-type suivant :

(1) *Il est certainement venu*

revient à faire perdre à la relation envisagée son caractère d'assertion, par le fait même que la certitude énoncée n'est nullement ce qui **est ou n'est pas le cas**, et revient à introduire une modalité épistémique, conclusion de l'énonciateur aussi proche que possible de l'assertion, mais néanmoins en deçà de celle-ci : l'énoncé ne relève plus du **certain**, mais du **non-certain** : p est envisagé mais p' n'est pas exclu.

Dans un énoncé « transposé » :

(2a) *Il a dit qu'il viendrait.*

(2b) *Il l'avait (bien) dit, qu'il viendrait.*

(2c) *Il avait (bien / pourtant) dit qu'il viendrait.*

non seulement le locuteur ne prend pas en charge la prédiction (il en est dispensé par la mise en jeu de coordonnées énonciatrices rapportées), mais tout autant, sinon davantage selon les contextes, il exploite cette faculté de ne pas prendre en charge la prédiction rapportée en rappelant son rôle préalable de co-locuteur, et l'interprétation de tout co-locuteur en présence d'un énoncé au futur : le seul fait de garantir p à venir ne suffit pas à exclure p'. Il est sans doute significatif que les situations dans lesquelles apparaît ce type d'énoncé soient le plus fréquemment celles où p' est envisagé (c'est ce phénomène que nous appellerons **pertinence pragmatique**, pertinence contextuelle ou pertinence situationnelle constitutives de la pertinence énonciative, et qui donnent sa cohérence et sa cohésion à la stratégie énonciative) :

p. 20

- 2a : « il (énonciateur rapporté) a dit qu'il viendrait (p) ; maintenant, moi, énonciateur principal, je n'en sais rien... il n'est pas encore là (p'), on verra bien... (p,p') » ;
- 2b : « il (énonciateur rapporté) avait dit qu'il viendrait (p) et, contrairement à ce que tu (coénonciateur principal) as pu croire (*i.e.* p' ou p,p'), il est effectivement venu (retour à p : « il a tenu parole ») » ;

- 2c : « il avait dit qu'il viendrait (p), mais contrairement à son engagement, il n'est pas venu (p') ; à présent... c'est lui (énonciateur rapporté) qui l'a dit (p)... pour ma part je n'étais alors que coénonciateur (p,p'), et je n'ai été ensuite qu'énonciateur rapporteur, tout au plus en mesure de confirmer (*bien / pourtant*) ses propos » ;
- 2c' (intonation différente): « il avait annoncé p, et pourtant il n'est pas encore là (p')... tout espoir n'est pas perdu (p non exclu, et je confirme ses propos), mais à présent le doute est permis (p,p') ».

D'une part, l'énonciateur principal se décharge sur l'énonciateur rapporté de la responsabilité de la relation rapportée. D'autre part, la relation rapportée contient explicitement la marque du virtuel, ce qui permet à l'énonciateur principal d'exploiter la coexistence des deux valeurs associées au virtuel, c'est-à-dire le domaine notionnel dans toute son ampleur. (Les effets de sens induits par un segment introducteur au plus-que-parfait seront abordés plus loin).

La différence perceptible entre les modalités en jeu en (1) et en (2) est que dans l'exemple (1), la modalité est une prise de position quantitative²⁹ (*certainement / pour **autant** que je sache*) sur un contenu qualitatif, alors que, en (2), elle est qualitative (-R-) et ne fait que refléter le statut de l'**infinitif**, dont une propriété fondamentale est la virtualité.

En (2), l'énonciateur joue sur les deux valeurs p et p', non pour énoncer une prise de position épistémique : il aurait recours à d'autres opérateurs (qui situeraient son énoncé sur le gradient épistémique) et s'affranchirait sans doute du repérage complexe par rapport à la source d'énonciation rapportée. Le segment introducteur, assise (repère) de l'énoncé rapporté, est asserté : *Il avait dit* relève du certain. Mais l'énonciateur, tout en exploitant ce repérage autre (« c'est lui qui l'a dit... »), exploite tout autant le champ du virtuel (*venir, ne pas venir*) pour mettre à l'épreuve, à la faveur de son caractère invérifiable, la pertinence pragmatique du choix notionnel en jeu.

p. 21

²⁹ **Qnt**, dans la mesure où toute prise de position épistémique situe un contenu propositionnel (**Qlt** : <il - venir>) par rapport à l'assertion (ici : *il est venu*), en lui associant un degré (**Qnt**) d'assertabilité (*il est **certainement** / ... / **probablement** / ... / **peut-être** venu*). Ce degré est fonction du critère modal retenu. Si l'on construit un gradient centré sur l'assertion, le **non-certain** situe un contenu propositionnel **en retrait** par rapport à l'assertion, le **probable** correspondant à un degré plus proche de l'assertion que l'**éventuel**. Paradoxalement, le critère modal « certainement » a pour fonction (quantitative) de situer l'énoncé en bonne position par rapport à l'assertion, mais en retrait, en deçà de l'assertion, introduisant inévitablement le gradient épistémique : « Je n'asserte pas, mais selon moi, énonciateur, il est fortement probable qu'il soit venu. ».

Terminologie. Par **virtualité**³⁰, on entendra neutralité entre validation et non-validation, qui peut se représenter (p,p'), disponibilité des deux valeurs constitutives du **domaine notionnel**, disponibilité des deux zones, **intérieur I**, ou zone de validation d'une occurrence, et **extérieur E**, zone de non-validation, qui constituent le domaine notionnel — virtualité associée à toute notion lexicale lorsque celle-ci demeure, par insuffisance de détermination, au stade de la notion. Si l'étape du choix notionnel est dépassée, celle de la vérification demeure en attente au moment repère envisagé : c'est ce que signale le morphème **-R**³¹.

Le caractère **non-certain** passe alors au second plan et le **choix notionnel (QIt)** au premier plan, la **pertinence** pragmatique de ce choix étant primordiale.

De même le conditionnel, dans l'emploi prototypique qui lui a valu son nom (projection à partir d'un repère fictif, dont l'assertion n'est qu'hypothétique, c'est-à-dire opérée à titre d'hypothèse), en entrant dans des propositions soumises à condition, ne peut qu'exprimer du virtuel « qui n'est pas le cas », donc non vérifiable bien que pertinent.

1.3. Réouverture du débat ?

Futur **et** conditionnel seraient-ils donc des hôtes d'honneur de l'indicatif en raison de leur seule morphologie ? H. Yvon, au sujet de ces deux formes, préfère parler de mode **suppositif**³². Le propos n'est pas ici de déterrer le débat pour en revenir à la situation absurde mentionnée au début de ce chapitre (**conditionnel**-mode *vs* **futur**-temps de l'indicatif), mais on est toujours tenté de se demander si la voie ouverte par H. Yvon ne faciliterait pas la recherche d'un invariant :

p. 22

quand l'énonciateur prédit p, le marqueur **-R-** de l'infinitif rappelle explicitement que p' ne peut être exclu (sauf à supposer que... les éléments

³⁰ Le terme de **virtuel** n'est sans doute pas entièrement satisfaisant pour la bonne raison qu'il s'oppose à **actuel**, dont la définition n'est elle-même pas stable. Tantôt *actuel* s'emploie pour désigner une époque contemporaine des coordonnées de l'énonciation, tantôt pour désigner une « autre actualité », tantôt, dans son sens d'*effectif*, il semble hésiter entre la désignation de l'occurrence linguistique validée et la désignation du réel (extralinguistique). L'avantage du terme **virtuel**, c'est qu'il donne toutes ces nuances pour non pertinentes (réel et extralinguistique, mais également occurrence validée et repérage temporel).

³¹ Tout locuteur ayant énoncé « *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* » aura fondé sa nuance non sur *épistémé* (sur l'incertitude liée à un problème de connaissance), mais sur la conscience, partagée, d'évoquer un virtuel non vérifiable (bien que pertinent).

³² *Etudes romanes dédiées à Mario Roques*, Paris, E. Droz, 1946.

adéquats soient validés ?). L'énoncé-type suivant montre que le « suppositif » aurait un statut intermédiaire entre l'indicatif et le subjonctif :

(3) *Je ne suis pas sûr qu'il vienne / qu'il soit venu / qu'il viendra / *qu'il vient / *qu'il vint / *qu'il est venu*³³ / (?) *qu'il venait* (possible dans des contextes de reprise : – *Il venait ici lorsqu'il s'est fait renverser.* – *Je ne suis pas sûr qu'il venait* = qu'il venait effectivement, qu'il venait comme vous le dites)

C. Touratier (1996 : 62-63), quant à lui, considère qu'il serait légitime de revenir sur l'inclusion du futur dans l'indicatif (et donc du conditionnel), *via* l'exclusion (paradigmatique) mutuelle du futur et de l'imparfait, en raison précisément de la compatibilité (morphologique) du futur et de l'imparfait, qui prouve que l'un et l'autre ne sauraient appartenir à un même paradigme :

[...] on constate que l'unité morphologique d'Imparfait appartient à une autre classe que celle de Futur, pour autant que la présence de l'imparfait n'exclut pas celle du Futur [...]. Si l'on considère que l'Imparfait est un Temps, on doit admettre que le Futur n'est pas un Temps, mais, exactement comme le Subjonctif, un Mode. Il en va de même pour l'unité morphologique de Passé [simple] : étant exclue par la présence du Subjonctif ou du Futur, elle appartient au même paradigme qu'eux, et relève donc de la classe des Modes. Par conséquent, il est très important de distinguer les classes d'unités morphologiques de celles des catégories traditionnelles. Ces dernières correspondent à une classification partiellement sémantique et partiellement latinisante. Le futur est non seulement un temps qui logiquement exclut le passé et le présent, mais aussi un temps qui, en latin, exclut l'imparfait. Mais, en français, le Futur a un fonctionnement différent : c'est un Mode et non un Temps, dans la mesure où il est compatible avec l'Imparfait.

Pourtant, le futur n'est pas compatible avec l'imparfait, et il n'y a aucune raison pour qu'il le soit, ni morphologiquement, ni sur le plan sémantique ; l'un et l'autre appartiennent au même mode indicatif et c'est une des raisons pour lesquelles ils ne sont pas compatibles sur le plan morphosyntaxique. Mais ils n'ont pas besoin de l'être : la faille du raisonnement de Touratier vient de ce qu'il s'appuie sur l'équation suivante :

??? *[conditionnel = futur + imparfait].

Or le conditionnel ne résulte pas de la fusion du futur et de l'imparfait, mais de la fusion de l'infinitif et de l'imparfait de *avoir*, de même que le futur résulte de la fusion de l'infinitif et du présent de *avoir*, comme on va le voir

³³ Michèle Mittner rappelle que cette distinction dépend du niveau de langue (communication personnelle).

au chapitre 2³⁴. Dès lors, il n'y a aucune raison de considérer que le futur, le conditionnel et l'imparfait ne puissent coexister (dans une relation d'opposition) au sein du même paradigme temporel, ni qu'ils ne puissent appartenir au même mode.

³⁴ http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/67/00/22/PDF/jmmerle_origines_du_conditionnel_francais.pdf

